

PROCES-VERBAL N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux le huit avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Christian Marrast, premier adjoint.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard			x
MARRAST Christian	X		
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie	X		
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVIERIE Yannick	X		
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Virginie BRUEL

La secrétaire de mairie, Mme Corinne MORANGE, est présente pour ce conseil.

⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕

ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 25 février 2022
02	DCM 2022-007 Vote du budget primitif 2022
03	Point sur les travaux de l'église
04	Projet d'aménagement du hangar
05	Antenne-relais
06	Questions diverses

⊕ ⊕ ⊕ ⊕ ⊕

1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 25 février 2022

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM 2022-007 Vote du budget primitif 2022

Le budget primitif a été élaboré en suivant les principes définis lors du précédent conseil

Concernant le **fonctionnement**,

Les enveloppes de dépenses prévues au budget 2021 sont reportées.

Un budget plus important a été prévu pour l'entretien de la voirie (point à temps) : 35 000 €

Concernant l'**investissement**,

Les projets ont été prévus au budget, les enveloppes initialement inscrites ont été révisées à la hausse compte tenu de la hausse de tous les tarifs :

- 2131 Bâtiments publics : 71 000 € pour les travaux de l'église et ceux du local technique
- 2116 Accessibilité du cimetière : 25 300 € (travaux terminés)
- 2135 Travaux d'aménagement du hangar : 90 468.54 €
- 2183 : Remplacement du copieur : 4 000 €
- 21757 : 1 000 € pour le remplacement éventuel du matériel de l'atelier

Monsieur Marrast transmet au conseil que Monsieur le Maire propose un auto-financement et demande son avis aux membres du Conseil : 270 235.55 € ont été transférés du Fonctionnement à l'Investissement. L'enveloppe prévue est large car les frais pour l'église avaient été surestimés. Cela permettra de faire face aux dépenses imprévues et aux investissements de l'année prochaine.

Il soumet ensuite le budget primitif au Conseil.

Fonctionnement :	Recettes	691 934.94 € (dont 521 007.94 € d'excédent reporté)
	Dépenses	691 934.94 € (dont virement à la section investissement 200 000 €)
Investissement :	Recettes	238 816.50 €
	Dépenses	238 816.50 €
Total :	Recettes	930 751.44 €
	Dépenses	930 751.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022.

DECIDE l'auto-financement des dépenses d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
9	9	0	0

3/ Point sur les travaux de l'église

Allées du cimetière : Il est proposé de mettre du gravillon sur la contre-allée (vers la croix). Cela aura un coût supplémentaire.

M. Clavier pense qu'il faudrait aménager des bordures le long de l'allée afin que les graviers ne finissent pas dans l'herbe.

Il faut également prévoir une ou deux barrières dans la descente pour éviter les chutes. En attente de proposition de modèle de barrières.

Il faudra peut-être prévoir des panneaux pour cacher le bas des murs à l'intérieur en cas de cérémonie.

4 / Projet d'aménagement du hangar

Compteur électrique :

M. le Maire avait rendez-vous avec Enedis pour installer un nouveau compteur sur la parcelle du hangar, mais ils ne sont pas venus.

Le Conseil municipal avait pourtant décidé de faire un branchement depuis le local technique, comme pour l'eau.

A voir avec M. le Maire

Zone de rangement :

Un premier devis a été fait pour la chappe et les murs (avec bars qui se ferment par volets roulants) par l'entreprise Soubabère Rande pour 25 279.49 € TTC

M. Marrast souhaiterait un plan de la construction envisagée.

Il faudra demander d'autres devis, voir éventuellement Destruhaut et Buros

Tables et chaises :

Suite aux fortes augmentations, 3 nouveaux devis ont été reçus. Ils ont une durée de validité d'une semaine.

Le conseil demande à l'unanimité à M. Marrast de signer le devis le plus intéressant (Comat & Valco 12 768 € TTC) afin d'éviter une nouvelle hausse des tarifs.

5 / Antenne relais

Le projet initial, en bordure de la route départementale 30 a dû être abandonné à cause de problèmes entre les propriétaires de la parcelle.

L'antenne devrait être implantée sur le terrain de Mme Van Waes, au bord de la route de Nogaro.

Quand le projet sera prêt, une journée d'information sera organisée pour répondre aux questions des habitants.

Des techniciens doivent passer mardi 11/04 pour voir le terrain (vérifier les arbres gênants, ...)

Les travaux devraient être réalisés avant fin 2022.

10 / Questions diverses

Election présidentielle : Monsieur le Maire ne pourra pas assurer la présidence du bureau de vote le 10 avril prochain pour des raisons de santé. Le bureau est donc remanié de la manière suivante :

Président : Christian Marrast

Suppléant président : Stéphane De Castro

Secrétaire : Jacques Van Waes

Assesseur 1 : Cathy Duprat

Suppléant assesseur 1 : Vanessa Vougo

Assesseur 2 : Jean-Charles Ultra

Suppléant assesseur 2 : Paul Lafargue

Pour mémoire, la fermeture du bureau de vote est exceptionnellement à 19 h.

Un délégué de M. Zemmour passera dans la journée sur plusieurs bureaux de vote dont celui de Lias d'Armagnac pour contrôler la régularité des opérations de vote.

Contrat d'engagement républicain : M. Claverie demande pourquoi la commune n'a pas demandé aux associations de fournir le contrat d'engagement républicain. M. le Maire connaît toutes les associations subventionnées et ne pensait pas que ce serait nécessaire. Le contrat sera toutefois envoyé aux associations bénéficiaires d'une subvention pour être certains de pouvoir les payer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21